



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
(En exécution de l'article L. 2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 3 octobre 2025

**Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :**  
**JEUDI 9 OCTOBRE 2025 à 19h15**  
**Salle Louis Lemaire**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
  - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2025
  - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Approbation de la « Charte horizon 2040 » du P.N.R.
  2. Acquisition de la parcelle AD 137 située 11 rue du Président Wilson appartenant au C.D. 95
  3. Bilan d'activité année 2024 – SIPIAP
  4. Adhésion et transfert de la compétence assainissement au SIPIA des communes de Champagne-sur-Oise, Nerville-La-Forêt et Presles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
  5. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CIG Grande Couronne
  6. Rémunération des agents recenseurs
  7. Garantie d'emprunt - opération en VEFA de 9 LLS - Hêtre Pourpre - S.A. d'H.L.M. Érigère
  8. Décision modificative du budget
  9. Reprise en intégralité de la subvention amortissable du véhicule police municipale rétrocédé à la ville de l'Isle-Adam
  10. Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel (RODP)
  11. Instauration d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel (ROPDP)

Informations et questions diverses.



**Loïc TAILLANTER**

**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**